

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2016 107**

**Séance du jeudi 08 septembre 2016**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 02/09/2016

**Présents : 17**

*L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,*

**Votants: 17**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Secrétaire de  
séance: Jean-Pierre  
ALLIER**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

**Représentés:**

**Excusés:** François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Absents:**

**Objet: Autorisation de passage sur le Chemin n°7 (SMV) pour des servitudes - DE\_2016\_107**

En conséquence du projet de vente consentie par Mademoiselle Sophie CHAMPEYRACHE au profit des Consorts MICHEL dans laquelle il a été constitué diverses servitudes.

Concernant les servitudes II et III constituées dans l'acte, les parcelles fonds servant cadastrées section E, numéros 21 et 22 sont séparées des parcelles fonds dominant cadastrées section E, numéros 15, 16, 17, 18 et 19, par un chemin numéro 7 situé sur la commune historique de Saint Maurice de Ventalon et dépendant du domaine public. Cf plan ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le passage sur le chemin n° 7 nécessaire à l'exercice desdites servitudes.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_107-DE



Département :  
LOZERE  
  
Commune :  
SAINT-MAURICE-DE-VENTALON

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/5000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 29/04/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

©2010 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la réforme de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

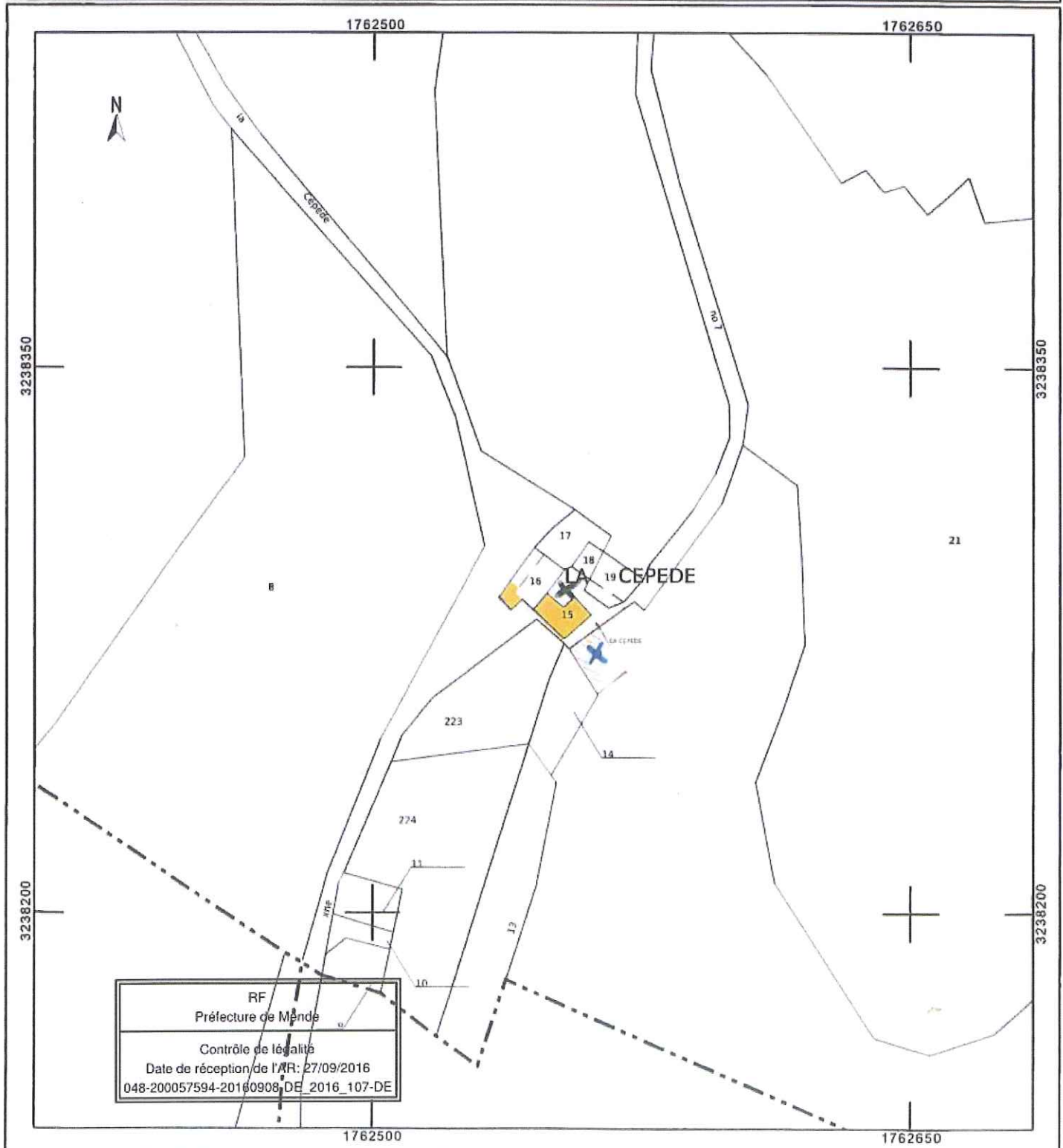
*X Localisation du poteau où est fixé  
le compteur électrique*

*X Localisation de la fosse septique*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
MENDE  
Cité Administrative 9, rue des Carmes  
48008  
48008 MENDE-Cédex.  
tél. 04.66.65.35.70 -fax 04.66.49.22.37  
cdif.mende@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune  
SAINT-MAURICE-DE-VENTALON (172)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section E  
Feuille(s) 000 E 01  
Qualité du plan : Plan non régulier  
Echelle d'origine : 1/5000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 13/10/2015  
Support numérique : -----

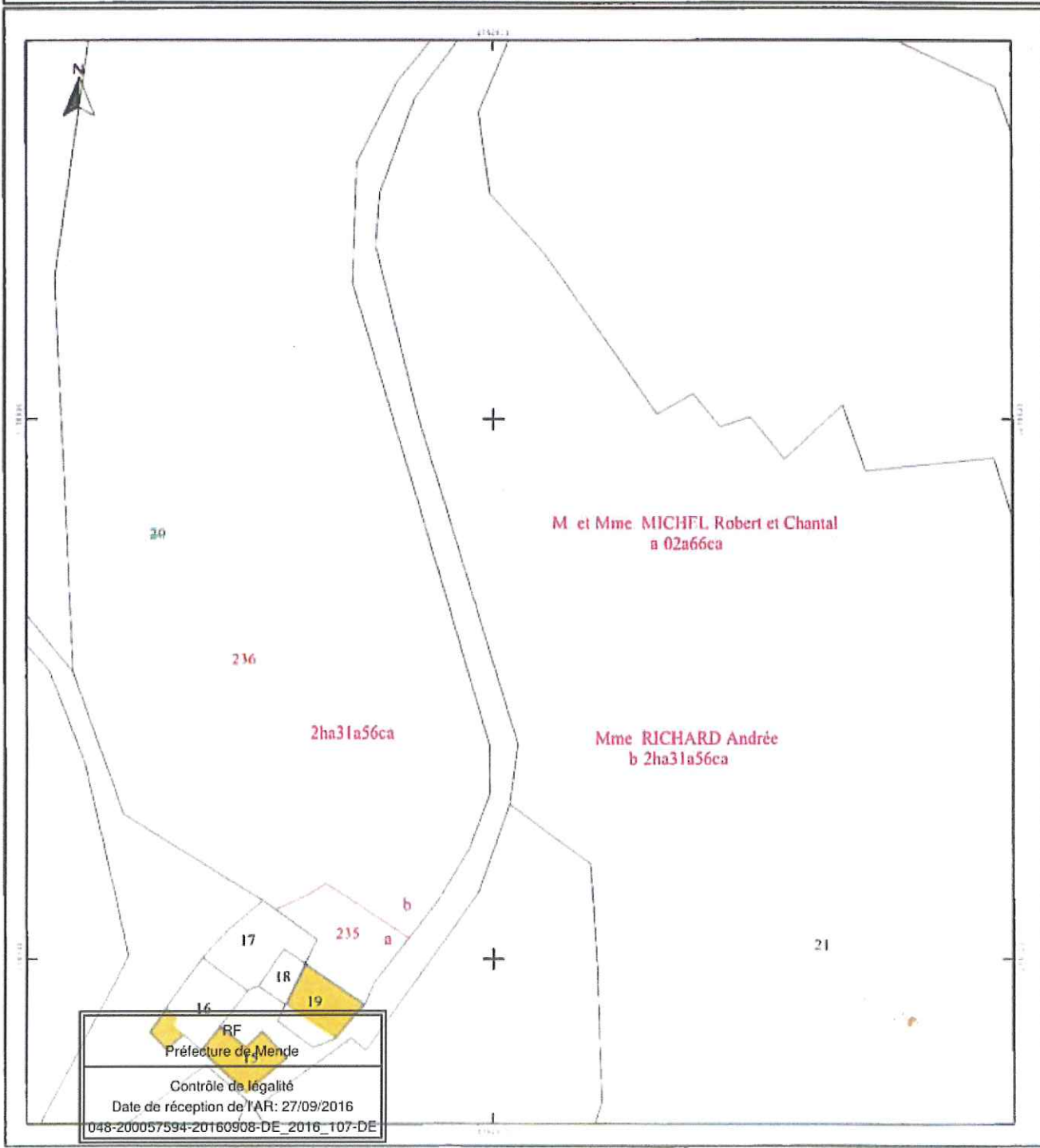
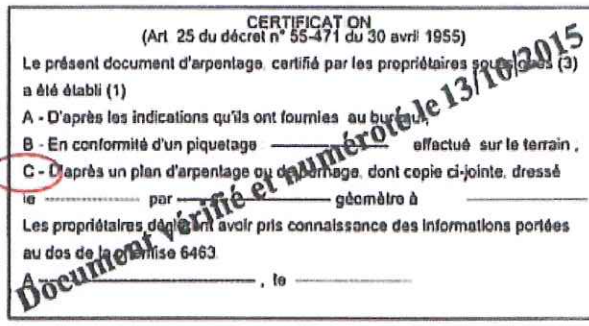
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 143 A  
Document vérifié et numéroté le 13/10/2015  
A Mende  
Par **TRAUCHESSEC Sylvie**  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

**CERTIFICAT ON**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1)  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain,  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires ci-dessus ont eu connaissance des informations portées au dos de la présente 6463  
\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **ARRUFAT** (2)  
Réf. : 163-15  
Le 23/09/2015

Centre des Impôts foncier de  
**MENDE**  
Cité Administrative  
9, Rue des Camées  
B.P. 142  
48008 MENDE-Cédex.  
Téléphone : 04 66 65.77.91  
  
cdif.mende@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Neiger les mentions inscrites. La formule A est applicable que dans le cas d'une évaluation géométrique par voie de relevé à jour. Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agissant comme arpenteur, inspecteur géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc.  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est à l'écart du propriétaire propriétaire, ainsi, représentant qualité de l'Etat le signataire, etc.



RF  
Préfecture de Mende  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 27/09/2016  
048-200057594-20160908-DE\_2016\_107-DE